

NOTE DE SERVICE

N° 11-062-V37 du 22 décembre 2011

NOR : BCR Z 11 00062 N

Texte publié au **Bulletin Officiel de la Comptabilité Publique** du mois de décembre 2011

CONCOURS PROFESSIONNEL DE CONTRÔLEUR PRINCIPAL DES FINANCES PUBLIQUES 2012

ANALYSE

La procédure d'inscription à la préparation au concours professionnel de contrôleur principal des Finances publiques 2012 est ouverte jusqu'au 17 janvier 2012.

Les agents remplissant les conditions et souhaitant y participer, doivent dans le délai imparti, s'inscrire auprès de l'ENFiP.

Date d'application : 22/12/2011

MOTS-CLÉS

CONTRÔLEUR PRINCIPAL DES FINANCES PUBLIQUES ; CONCOURS DE RECRUTEMENT ;
PRÉPARATION AU CONCOURS ADMINISTRATIF

DOCUMENTS À ANNOTER

Néant

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

DESTINATAIRES POUR APPLICATION

RGP	TPG	DOM	TGAP	TGE	TGCST	RF	T	COM	CSOM	CSE		

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

*École nationale des Finances publiques
Direction du Recrutement*

SOMMAIRE

A. PRÉSENTATION	3
B. LES CONDITIONS DE PARTICIPATION AU CONCOURS.....	3
C. LES ÉPREUVES DU CONCOURS.....	3
D. LES MODALITÉS D’INSCRIPTION À LA PRÉPARATION.....	4
1. Agents disposant d’une adresse professionnelle se terminant par « dgfip.finances.gouv.fr »	4
2. Agents ne disposant pas d’une adresse professionnelle se terminant par « dgfip.finances.gouv.fr »	5
E. LES TRAVAUX INCOMBANT AUX DIRECTIONS	5
1. La gestion des inscriptions	5
2. Le contrôle des conditions.....	5
F. LE CALENDRIER DE LA PRÉPARATION.....	6
G. LA PRÉPARATION PAR CORRESPONDANCE	6
H. LE GALOP D’ESSAI	7
I. LES STAGES PRÉSENTIELS.....	7
1. L’organisation	7
2. Les conditions de participation	7
J. LES FACILITÉS HORAIRES	7

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE : Codifications FLORE à l’attention des directions.....	9
--	---

A. PRÉSENTATION

L'École nationale des Finances publiques (ENFiP) organise au profit des fonctionnaires de la DGFIP qui réunissent les conditions d'ancienneté et de grade requises pour concourir, une préparation au concours professionnel de contrôleur principal des Finances publiques au titre de l'année 2012.

La préparation comporte :

- une préparation par correspondance comprenant l'envoi ou la mise en ligne de trois fascicules (au choix du candidat) comportant chacun un sujet de devoir à envoyer à la correction ou un devoir autocorrectif ;
- un galop d'essai ;
- une préparation présentielle aux épreuves d'admissibilité sous la forme de trois stages (cf § F).

Précision : les stages sont réservés aux préparants appartenant à la DGFIP sous condition d'être inscrits à la préparation par correspondance.

B. LES CONDITIONS DE PARTICIPATION AU CONCOURS

Par référence à l'article 15 du décret n° 2010-982 du 26 août 2010 (JO du 28 août 2010) :

« Les conditions d'accès au grade de contrôleur principal des Finances publiques sont fixées conformément aux dispositions de l'article 25 du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 ».

Par référence à l'article 25 du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 (JO du 15 novembre 2009) :

« Peuvent être promus (...) les fonctionnaires justifiant d'au moins deux ans dans le 5^e échelon du deuxième grade et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau ».

Les conditions d'ancienneté dans le grade et celles liées aux services effectifs dans le grade sont appréciées au 31 décembre de l'année au titre de laquelle est organisé le concours professionnel.

C. LES ÉPREUVES DU CONCOURS

Épreuve écrite (durée : 2 h 30)
<p>L'épreuve écrite porte, au choix du candidat, sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les missions fiscales ; - les missions gestion publique ; - les missions transverses. <p>Les candidats doivent répondre à des questions et/ou résoudre des cas pratiques, à partir d'une analyse de dossier, constitué de différents documents.</p> <p>L'épreuve est notée entre 0 et 20.</p>

D. LES MODALITÉS D'INSCRIPTION À LA PRÉPARATION

Préalablement à leur inscription, les candidats devront s'assurer qu'ils remplissent toutes les conditions pour concourir au titre du concours professionnel de contrôleur principal des Finances publiques 2012.

1. AGENTS DISPOSANT D'UNE ADRESSE PROFESSIONNELLE SE TERMINANT PAR « DGFIP.FINANCES.GOUV.FR »

Les agents de la DGFIP qui s'inscrivent à cette préparation doivent procéder à leur inscription via Ulysse *au plus tard le 17 janvier 2012*.

Seules les personnes ayant une adresse professionnelle se terminant par « dgfip.finances.gouv.fr » pourront accéder au dispositif d'inscription en ligne. *Attention, cette adresse ne pourra être utilisée qu'une seule fois pour une préparation donnée.*

La procédure d'inscription en ligne se déroule *en plusieurs étapes*¹ :

- Cliquer sur le lien qui se trouve en page d'accueil de l'intranet Ulysse ENFiP (rubrique recrutement/préparation aux concours/contrôleur principal des Finances publiques/inscription) ou saisir dans la barre d'adresse suivante : <http://prepa.dgfip.finances.gouv.fr> et suivre la procédure indiquée.
- Un premier courriel sera alors envoyé sur la messagerie professionnelle du préparant lui permettant d'accéder au formulaire d'inscription en ligne. À cette occasion, les préparants saisiront un certain nombre d'éléments relatifs à leur situation administrative qu'ils pourront, en tant que de besoin, retrouver sur AGORA, sur leur bulletin de salaire ou auprès de la division des ressources humaines. Il leur sera également demandé d'indiquer s'ils souhaitent ou non suivre le cycle présentiel de préparation.

Attention : *par défaut, c'est la réponse « NON » qui est sélectionnée à la question « souhaitez-vous suivre les stages présentiels ? ». Pour participer à ces stages et au galop d'essai, il convient de cocher « OUI », sinon, seule sera possible la participation au galop d'essai.*

Inscriptions multiples

Les préparants au concours professionnel de contrôleur principal des Finances publiques peuvent également s'inscrire à la préparation à l'examen professionnel de géomètre principal des Finances publiques, à l'examen professionnel d'inspecteur des Finances publiques et/ou au concours interne d'inspecteur des Finances publiques.

Ils choisiront pour chaque préparation par correspondance, l'option à laquelle ils souhaitent être préparés.

S'il est possible de s'inscrire simultanément à plusieurs préparations par correspondance, en revanche, un préparant ne peut suivre qu'un seul cycle présentiel au titre de la même année.

L'ENFiP procédera après la clôture des inscriptions aux vérifications nécessaires. Tout préparant inscrit au titre de la même année à plusieurs cycles présentiels sera positionné d'office sur le seul premier stage auquel il se sera chronologiquement inscrit. Ce positionnement est irrévocable.

- Après validation et certification sur l'honneur par le préparant, un deuxième courriel indiquant la prise en compte de la demande d'inscription à la préparation sera alors adressé accompagné d'un récapitulatif de celle-ci (document pdf).
- Après vérification de la validité de l'inscription par le service compétent, un dernier courriel de confirmation sera envoyé aux préparants.

¹ Un guide d'utilisation de la plate-forme d'inscription en ligne sera disponible sur Ulysse ENFiP.

Les préparants conserveront ces courriels.

2. AGENTS NE DISPOSANT PAS D'UNE ADRESSE PROFESSIONNELLE SE TERMINANT PAR « DGFIP.FINANCES.GOUV.FR »

Les personnes ne disposant pas d'une adresse professionnelle se terminant par « dgfip.finances.gouv.fr » devront contacter *au plus tard le 17 janvier 2012*, la division des préparations aux concours via la boîte fonctionnelle : enfip.prepa@dgfip.finances.gouv.fr

Un courriel sera alors envoyé aux candidats afin de leur indiquer la procédure à suivre pour s'inscrire auprès de l'ENFiP *avant le 17 janvier 2012*.

Important : LES DÉMARCHES D'INSCRIPTION À LA PRÉPARATION DOIVENT ÊTRE EFFECTUÉES *IMPÉRATIVEMENT* AVANT LE 17 JANVIER 2012, DÉLAI DE RIGUEUR. AUCUNE INSCRIPTION ULTÉRIEURE NE SERA ACCEPTÉE.

LES PRÉPARANTS DOIVENT CHOISIR L'OPTION AU TITRE DE L'ÉPREUVE D'ADMISSION À LAQUELLE ILS DÉSIRENT ÊTRE PRÉPARÉS. CE CHOIX EST IRRÉVOCABLE TOUT AU LONG DE LA PRÉPARATION.

AUCUNE MODIFICATION DU CHOIX DE L'OPTION PRÉPARÉE OU DU SOUHAIT EXPRIMÉ DE SUIVRE OU NON LE CYCLE PRÉSENTIEL NE SERA PLUS PRISE EN COMPTE APRÈS LA CLÔTURE DES INSCRIPTIONS.

L'INSCRIPTION À LA PRÉPARATION NE VAUT PAS INSCRIPTION AU CONCOURS.

L'attention des agents est appelée sur la nécessité de remplir de façon exhaustive et exacte le formulaire d'inscription. Toute erreur non signalée à l'ENFiP (enfip.prepa@dgfip.finances.gouv.fr) avant le 17 janvier 2012 ne pourra être prise en compte.

E. LES TRAVAUX INCOMBANT AUX DIRECTIONS

1. LA GESTION DES INSCRIPTIONS

L'attention des responsables locaux de la formation professionnelle est appelée sur le fait que la date limite d'inscription à la préparation doit être *impérativement respectée*.

Aussi, leur est-il demandé de veiller à ce que les agents placés sous leur autorité puissent prendre connaissance de la présente publication dans les meilleurs délais.

2. LE CONTRÔLE DES CONDITIONS

Le contrôle des conditions à remplir par les candidats pour bénéficier de la préparation sera réalisé par les directions (ressources humaines et formation professionnelle) après la clôture des inscriptions. Elles valideront directement dans l'application informatique ONTOMANTICS les agents de leur direction qui remplissent les conditions d'inscription pour le *24 janvier 2012* au plus tard.

Les directions ont reçu un guide leur permettant de valider dans l'application ONTOMANTICS les candidats qui remplissent les conditions d'inscription.

Une fois les contrôles effectués par les directions, les candidats remplissant les conditions requises recevront un dernier courriel de confirmation d'inscription à la préparation émanant de l'ENFiP.

Enfin, les responsables locaux de la formation professionnelle devront impérativement informer la division des préparations, des besoins spécifiques nécessaires aux candidats inscrits à cette préparation, permettant de pallier d'éventuels handicaps (notamment visuels).

F. LE CALENDRIER DE LA PRÉPARATION

Le calendrier prévisionnel de la préparation à l'épreuve d'admission est le suivant :

- *Date limite d'inscription* : 17 janvier 2012 ;
- *Stage présentiel n° 1* :
 - Journée introductive de méthode : 1 jour fin janvier-début février 2012 ;
- *Fascicule n° 1* :
 - 16 février 2012 ;
 - Date limite de renvoi des devoirs : 8 mars 2012. ;
- *Stage présentiel n° 2* :
 - 2 jours début avril 2012 ;
- *Fascicule n° 2* :
 - 20 mars 2012 ;
 - Date limite de renvoi des devoirs : 10 avril 2012 ;
- *Fascicule n° 3 autocorrectif* :
 - 20 avril 2012 ;
- *Galop d'essai* :
 - 29 mars 2012 ;
- *Stage présentiel n° 3* :
 - 1 jour en avril 2012

G. LA PRÉPARATION PAR CORRESPONDANCE

Cette préparation par correspondance sera disponible sous deux formes : fascicules papier ou mise en ligne sur la plate-forme d'e-formation SYFADIS. Cette plate-forme est accessible à l'adresse suivante : <https://e-formation.institut.minefi.gouv.fr> (un guide d'accès à SYFADIS sera disponible sur Ulysse ENFiP).

Elle comprendra trois devoirs (dont un autocorrectif) ainsi qu'un galop d'essai et s'échelonnera *de janvier à avril 2012*.

Chaque fascicule de la préparation par correspondance pourra contenir des plans détaillés, des éléments de méthodologie, des chroniques et des sujets de devoirs autocorrectifs ou à renvoyer à la correction dans l'option qui aura été sélectionnée.

La consultation des supports mis en ligne sur la plate-forme SYFADIS suppose que les candidats disposent d'un accès à Internet.

Le choix du candidat quant au support de formation sélectionné sera mentionné lors de l'inscription à la préparation.

Les candidats disposent d'un délai de trois semaines suivant la diffusion des supports pour rendre leur devoir. Ce délai expiré, le corrigé sera mis en ligne sur SYFADIS. De plus, des questionnaires autocorrectifs y seront accessibles.

Les préparants doivent retourner leur copie directement au correcteur, dont les coordonnées figurent dans les fascicules. Ils devront joindre à l'appui de leur copie une enveloppe *suffisamment affranchie portant leur nom et adresse* pour le retour de leur copie après correction. L'option choisie devra être mentionnée sur les copies.

Le choix exprimé lors de l'inscription de l'option préparée pour l'épreuve d'admission étant *irrévocable* pour l'ensemble de la durée de la préparation, les devoirs envoyés à la correction dans une autre matière que celle sélectionnée dans ce cadre ne seront pas corrigés.

H. LE GALOP D'ESSAI

Le galop d'essai sera organisé par les directions à la date indiquée dans le calendrier figurant au § F.

Les candidats qui, lors de l'inscription, n'ont pas souhaité suivre les stages présentiels, conservent néanmoins la possibilité de participer au galop d'essai.

L'ENFiP adressera en temps utile aux directions les documents nécessaires.

Les préparants ne pourront composer au titre de l'épreuve d'admission que dans l'option dans laquelle ils se sont inscrits.

I. LES STAGES PRÉSENTIELS

1. L'ORGANISATION

Les stages présentiels de la préparation au concours professionnel de contrôleur principal des Finances publiques seront organisés par les directions dont dépendent les préparants.

Une note ENFiP relative à l'organisation de ces stages présentiels sera publiée après la clôture des inscriptions.

Les formateurs seront sélectionnés par les responsables de la formation professionnelle parmi les cadres A ayant déjà participé à des actions présentielles de préparation aux concours ou manifestant un attrait particulier pour ce type d'action de formation.

Le SDNC adressera en temps utile aux directions organisatrices les documents préparants², et l'ENFiP, la liste des candidats à convoquer pour chacune des sessions.

Les préparants seront inscrits et convoqués via FLORE par les responsables locaux de la formation professionnelle. À cet égard, la codification FLORE des stages présentiels est jointe en annexe.

Une évaluation à chaud de chacun de ces stages sera réalisée après chaque session.

2. LES CONDITIONS DE PARTICIPATION

La non participation aux stages présentiels n'a aucune incidence ni sur la poursuite de la préparation, ni sur la possibilité de participer au galop d'essai.

J. LES FACILITÉS HORAIRES

Les agents de la DGFIP, parents d'un ou plusieurs enfants non encore scolarisés dans l'enseignement secondaire à la date du début de la préparation, bénéficieront de facilités horaires en vue de préparer un concours d'un volume de trois fois sept heures.

Ces facilités horaires supplémentaires seront accordées à tous les agents (hommes et femmes), quel que soit leur grade. Si les deux parents sont agents de la DGFIP, ils pourront chacun bénéficier de ces facilités.

² Les documents formateurs seront mis en ligne sur le portail formation. Les conseillers formation seront chargés de transmettre aux formateurs les documents.

Ces facilités horaires prendront la forme d'autorisations d'absence pour préparation aux concours d'une journée ou d'une demi-journée prise à la libre convenance de l'agent au cours de la période ouverte par la préparation dans la limite de trois journées.

POUR LE DIRECTEUR DE L'ECOLE NATIONALE DES FINANCES PUBLIQUES,
LE DIRECTEUR DU PÔLE RECRUTEMENT

JEAN-MICHEL BLANCHARD

ANNEXE : Codifications FLORE à l'attention des directions

Code FLORE	Intitulé	Durée
PCB 101 O	Journée introductive n°1	1
PCB 102 O	Stage présentiel n°2	2
PCB 103 O	Stage présentiel n°3	1
PCB 104 O	Galop d'essai	0,5

ISSN : 0984 9114